République Française
Département Loire Atlantique
Noyal-sur-Brutz

Compte rendu de séance

Séance du 4 Avril 2022

L' an 2022 et le 4 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle de réunion sous la présidence de
MARGUIN Edith Maire

Présents : Mme MARGUIN Edith, Maire, Mmes : BRANCHEREAU Céline, HALOPEAU Mélanie, LE LUDEC Sonia, SAULNIER Gisèle, VIVIEN-MORIN Catherine, MM : CHOBLET Jean-Noël, GARNIER Jean-Yves, LECOEUR Rodolphe, LORÉE Kevin, LUCIEN Romain, MARECHAL William, MEAUDE Cyril

Absent(s) ayant donné procuration : M. MALARY Stéphane à M. LORÉE Kevin
Absent(s) : M. EVENO André-Marie

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 04/04/2022
Date d'affichage : 04/04/2022

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture de Châteaubriant
le : 05/04/2022

et publication ou notification
du : 05/04/2022

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE LUDEC Sonia

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

FINANCES - Subventions aux Associations - 2022_16
FINANCES - Taux d'imposition 2022 - 2022_17
FINANCES - Affectation des résultats 2022 - 2022_18
FINANCES - BUDGETS PRIMITIFS 2022 - 2022_19
FINANCES - Demande de Fonds de Concours Communautaires - 2022_20
FINANCES - Participation au RASED - 2022_21

FINANCES - Subventions aux Associations
réf : 2022_16
Après débat, le conseil municipal à l'unanimité :
ADOPTE les montants de subventions suivants

Association La Clé de Sol de Soudan : 100€
Amicale des Parents d'élèves de Noyal sur Brutz : 100€
Association Les P'tits Loulous de Noyal sur Brutz : 100€
Comité des Fêtes de Noyal sur Brutz : 150€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

✷✷✷✷✷✷✷✷✷

FINANCES - Taux d'imposition 2022
réf : 2022_17
Mme le Maire présente au conseil municipal les bases de la fiscalité pour 2022.
Après les débats lors de la séance du 28 mars dernier, la Commission Finances propose une augmentation de 2,5% des taux d'imposition, soit les taux suivants :

Taxes	Taux 2021	Produit fiscal attendu 2022	Taux Proposés pour 2022	Produit fiscal attendu après application nouveaux taux 2022
Taxe Foncière Bâti	29,99%	114 382	30,75%	117 280,50
Taxe Foncière Non Bâti	49,57%	25 182	50,83%	25 821,64

Soit un coefficient de variation de 1,0255151

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :
APPROUVE les taux suivants pour 2022
Taxe Foncière Bâti : 30,75%
Taxe Foncière Non Bâti : 50,83%

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

FINANCES - Affectation des résultats 2022
réf : 2022_18
Mme Le Maire présente la proposition d'affectation des résultats pour les budgets : Commune/Assainissement/Lotissement proposée par la Commission Finances qui s'est réunie le 28 mars.

AFFECTATION DE RESULTAT 2022 BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à répartir : 107 772.86€	
Recettes de Fonctionnement	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	66 900.34 €
Dépenses de Fonctionnement	
023 - Virement à la section d'investissement	45 306.63 €
Recettes d'Investissement	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisé	40 872.52 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	45 306.63 €

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement		49 592,57€
002 Résultats de fonctionnement reporté		69 293,16€

LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
001 Solde d'exécution d'investissement	4 829,12€	
002 Résultats de fonctionnement reporté		22 923,73€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE l'affectation des résultats telle que détaillée ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

FINANCES - BUDGETS PRIMITIFS 2022
réf : 2022_19

Après réunion de la Commission Finances le 28 mars dernier, Mme le Maire propose au conseil municipal les Budgets Primitifs 2022 ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2022	RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2022
011 - Charges à caractère général	130 091.12 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	66 900.34 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	204 900.00 €	013 - Atténuations de charges	4 273.50 €
023 - Virement à la section investissement	45 306.63 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 800.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 330.00 €	73 - Impôts et taxes	245 296.70 €
65 - Autres charges de gestion courante	52 706.00 €	74 - Dotations, subventions et participations	91 163.21 €
66 - Charges financières	3 100.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	10 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €	**TOTAL**	**438 433.75 €**
TOTAL	**438 433.75€**		

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	15 570.51 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	30 000.00 €
Opération 11 - ECOLE PUBLIQUE	*48 000.00 €*
Opération 16 - PLU	*40 000.00 €*
Opération 18 - MAIRIE	*238 000.00 €*
Opération 29 – MOBILIER URBAIN/AIRE DE JEUX	*17 000 €*
TOTAL	**388 570.51€**

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 330.00 €
021 - Virement de la Section de Fonctionnement	45 306.63 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	46 128.43 €
13 - Subventions d'investissement	161 307.34 €
16 - Emprunt	134 498.11€
TOTAL	**388 570.51€**

BUDGET ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT	BP 2022
DEPENSES INVESTISSEMENT	64 928.52€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 555.30€
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 075.11€
23 - Immobilisations en cours	50 298.12€
DEPENSES FONCTIONNEMENT	99 094.42€
011 - Charges à caractère général	82 004.64€
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	354.22€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	15 335.95€
66 - Charges financières	1 399.61€
RECETTES INVESTISSEMENT	64 928.52€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	49 592.57€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 335.95 €
RECETTES FONCTIONNEMENT	99 094.42€
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	69 293.16€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	5 555.29 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	24 245.97€

BUDGET LOTISSEMENT

LOTISSEMENT	BP 2021
DEPENSE INVESTISSEMENT	**9 658.24 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 829.12€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 829.12€
DEPENSES FONCTIONNEMENT	**56 655€**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 731.27€
65 - Autres charges de gestion courante	22 923.73€
RECETTES INVESTISSEMENT	**9 658.24€**
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 658.24€
RECETTES FONCTIONNEMENT	**56 655€**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	22 923.73€
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 829.12€
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 902.15€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
APPROUVE les Budgets Primitifs tels que détaillés ci-dessus

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

✷✷✷✷✷✷✷✷✷

FINANCES - Demande de Fonds de Concours Communautaires
réf : 2022_20

Mme le Maire propose de solliciter le Fond de Concours Communautaire, afin de financer le projet d'aménagement d'une aire de jeux destinée à la petite enfance.

En effet, la commune a vu ses installations se dégrader au fil des années. La dernière visite du bureau de contrôle règlementaire des installations de jeux extérieurs, nous a demandé de désinstaller les jeux, jugés trop dangereux.

A ce jour la commune ne dispose plus d'aucun aménagement pour la petite enfance. Mon équipe et moi-même souhaitons réaménager un espace destiné à accueillir les enfants en bas âge.

Cet espace sera amené à s'étoffer au fil des années, mais pour sa mise en place Mme le Maire propose de de demander une aide financière à hauteur de **5 600,00€.**

Si le financement est accordé, le projet pourrait voir la jour en Mai/Juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE la Demande de Fonds de Concours Communautaire à hauteur de 5 600,00€

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

✷✷✷✷✷✷✷✷✷

FINANCES - Participation au RASED
réf : 2022_21

Le Réseau d'Aide Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED), intervient auprès des élèves ayant des difficultés d'apprentissage dans les écoles maternelle et élémentaires pour renforcer les équipes pédagogiques. Le RASED contribue à la prévention, à l'aide et à la maitrise du socle commun de connaissances des élèves grâce à un dispositif permettant une analyse approfondie des difficultés de l'élève.

L'antenne du RASED de la circonscription de l'Education Nationale de Châteaubriant est composée de 2 psychologues et d'une enseignante spécialisée. Elles interviennent au quotidien auprès des enfants des écoles publiques des communes qui dépendent de la circonscription.

Chaque année, un crédit de fonctionnement est voté pour permettre aux membres du RASED de la circonscription de Châteaubriant de s'approvisionner en fournitures scolaires, consommables informatiques, photocopies, abonnement etc…

La Ville de Châteaubriant, le RASED, et l'Education Nationale Circonscription de Châteaubriant demande que chaque commune de la circonscription participe au RASED à hauteur de 1€ par enfant.

La demande a été formulée lors de la dernière séance du conseil d'école par l'Inspecteur de l'Education Nationale, et la Directrice d'école.

Après débat, la Commission Education Culture et Jeunesse propose au Conseil Municipal de participer au RASED à hauteur d'1€ par enfant scolarisé à l'Ecole Charles Perrault de Noyal sur Brutz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la participation au RASED d'1€ par élèves scolarisés à l'école Charles Perrault de Noyal sur Brutz.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à : 21:15

En mairie, le 5 Avril 2022

Le Maire
Edith MARGUIN